

**DELIBERATION DU CONSEIL DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT AUTORISATION DE PUBLIER UN POSTE PR UNIQUEMENT AU TITRE DE LA MUTATION**

LE CONSEIL DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU 21 SEPTEMBRE 2021,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les statuts de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

En complément à la campagne d'emplois 2021, demande de publication au fil de l'eau d'un poste PR au titre de l'art 51, uniquement au titre de la mutation.

L'Art 51 §2 du Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences prévoit :

« Le président ou le directeur de l'établissement fixe le nombre d'emplois de professeur des universités à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation, après avis du conseil académique en formation plénière ».

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De donner un avis favorable à la demande de publication du poste PR uniquement au titre de la mutation, art 51.

Membres en exercice : 13

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CP2E UCA 2021-09-21-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Poste GESUP	INSTITUT	Composante	Laboratoire	Section CNU	Contexte de la demande	Art de publication	Observations
PR 313	Institut DEM	Ecole de droit	EA CMH Centre Michel de l'Hospital	03 Histoire du droit et des institutions	ex Laurent BONNE recruté PR hors UCA au 01/09/2021	art 51 publication au titre de la mutation	Complément campagne 2021 Recrutement au 1er janvier 2022